

Sécurité Publique - Affectation de 7 policiers auxiliaires supplémentaires au Commissariat Central de Police de Besançon - Convention avec M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs, nous a informés qu'il était intervenu auprès de M. le Ministre de l'Intérieur pour appeler son attention sur la situation des effectifs de police de la circonscription de la sécurité publique de Besançon, en vue de renforcer la brigade anti-criminalité et le service d'ilotage.

Ainsi, M. le Directeur Général de la Police Nationale a décidé d'affecter à Besançon 5 policiers auxiliaires supplémentaires entre le 1^{er} mars et le 1^{er} avril.

De plus, une affectation complémentaire de 2 policiers auxiliaires pourrait intervenir par la suite.

La Ville bénéficiant actuellement du service de 10 policiers auxiliaires, l'effectif de ceux-ci serait porté à 17 au cours des prochaines semaines.

J'ai accepté cette proposition. En contrepartie, la Ville de Besançon prend en charge différentes prestations, notamment les frais afférents à leur hébergement ; les services de la Mairie ont réservé un logement à cet effet.

Je vous demande de m'autoriser à signer avec M. le Préfet un avenant à la convention existante pour l'hébergement de ces 7 policiers auxiliaires supplémentaires.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont prévus au budget.

M. REGNIER : Je pense que personne ne va s'opposer à la venue de ces policiers auxiliaires mais je voudrais quand même apporter quelques précisions car il ne faudrait pas que l'arbre cache la forêt. Demain, ce sera 17 policiers auxiliaires au total, aujourd'hui ils sont au nombre de dix. Si on prend les effectifs de la police nationale, ils étaient en 1984 de 204 agents sur Besançon ; à ce jour, ils sont de 176 agents, c'est-à-dire moins 24 y compris les 10 car je crois qu'au niveau du Ministère -et c'est dénoncé par les organisations syndicales de policiers- on inclut aujourd'hui dans les effectifs ces policiers auxiliaires qui, je le rappelle, ont quand même très peu de pouvoirs sur le domaine public. Donc si on retire les 10 en place, on retombe à moins 34 agents de police nationale, civils et non civils. Dans ce même laps de temps, la police municipale c'est + 34. Alors, il ne faudrait pas que ce petit jeu au niveau national continue car il y a quand même de quoi s'inquiéter.

Je suis favorable aux polices municipales, mais dans des cadres bien précis, qui travaillent en liaison avec les polices nationales, qui viennent en complément pour des tâches de gestion dans les centres villes, les bâtiments communaux. C'est de leur compétence mais il ne faudrait pas qu'à mesure que les villes font l'effort d'augmenter les effectifs de leur police municipale, et je crois que le Premier Adjoint tout à l'heure a annoncé qu'on allait faire un effort supplémentaire à Besançon, l'Etat continue de baisser les effectifs de la Police Nationale. Ces derniers jours, il y a eu plusieurs interventions des services de police et les Syndicats ont fait part du manque de moyens en agents. Le nouveau Commissaire réclame des effectifs supplémentaires en tenue mais aussi en civil. Dans des réunions qu'on a eues avec les différents responsables de la justice et de la police, il nous a été rappelé ce manque de moyens en personnels civils. Il ne faudrait pas, Monsieur le Maire, qu'à chaque fois que vous faites une intervention auprès du Ministre ou du Préfet, on remette 5 appelés du contingent supplémentaires car on les nourrit, on les loge et, en plus, cela fait baisser les effectifs de la police nationale puisqu'on les inclut dans les effectifs des commissariats. Cela ne peut plus continuer et il serait bien d'en faire part, mercredi, à qui de droit !

M. LE MAIRE : En fait, nous n'avons à notre charge que l'hébergement, on ne les nourrit pas. Je continuerai d'écrire au Ministre pour demander du personnel supplémentaire mais en espérant qu'il me répondra différemment.

M. JACQUEMIN : J'ai écouté attentivement l'intervention de M. REGNIER. Nous nous sommes déjà largement exprimés sur notre conception des rôles respectifs des polices, je peux largement le rejoindre dans ce qu'il vient de dire, c'est-à-dire autant nous serions enclins à voir la police municipale avec un rôle un peu plus large que celui qui est le sien aujourd'hui, autant parallèlement nous nous élèverions contre tout désengagement de la police nationale, tant en terme de moyens dont elle dispose, qu'en terme d'effectifs. Là-dessus, s'il y avait quelques menaces, je vous propose naturellement de soutenir votre récrimination.

M. LE MAIRE : Merci de votre aide future !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 29 avril 1996.